

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF813

présenté par
M. Califer
-----**ARTICLE 33**

I. – À la vingt-cinquième ligne de la troisième colonne du tableau de l'alinéa 2, insérer les mots :

« Centres hospitaliers de la Guadeloupe et de la Martinique ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« XV. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaffecter une partie de la redevance sur les produits biocides au bénéfice des centres hospitaliers de la Guadeloupe et de la Martinique afin de mieux répondre aux effets du pesticide du chlordécone.

Agir contre les effets néfastes du chlordécone en Guadeloupe et en Martinique est crucial pour protéger la santé des populations locales. Utilisé pendant plusieurs décennies comme pesticide dans les plantations de bananes, le chlordécone a contaminé de vastes zones de terres agricoles, d'eaux souterraines et marines, entraînant des taux de pollution extrêmement élevés. Cette contamination a un impact direct sur la santé des habitants, avec des études montrant un lien entre l'exposition à ce produit toxique et une augmentation des cancers de la prostate, ainsi que d'autres maladies graves. Ignorer ce problème reviendrait à compromettre la santé de milliers de personnes pour les générations à venir.

En plus des enjeux de santé publique, il est essentiel d'agir pour protéger l'environnement et l'écosystème de ces îles, gravement touchés par la contamination au chlordécone. Les sols, les rivières et les côtes guadeloupéennes et martiniquaises sont pollués sur le long terme, ce qui met en péril la biodiversité et affecte les ressources naturelles vitales pour les habitants, notamment la pêche et l'agriculture. Les mesures pour décontaminer les terres et restaurer les écosystèmes sont

donc indispensables pour assurer un avenir durable et préserver les richesses environnementales de ces territoires.

Enfin, agir contre les effets du chlordécone revêt une importance symbolique et morale. Cette crise est également une question de justice sociale et de reconnaissance des torts historiques causés aux populations ultramarines. Le chlordécone a été utilisé malgré les avertissements sur sa dangerosité, ce qui constitue une profonde injustice pour les habitants de la Guadeloupe et de la Martinique. L'État a la responsabilité de réparer ces erreurs en soutenant des mesures de santé, de décontamination et en indemnisant les victimes, afin de restaurer la confiance et garantir que de telles catastrophes ne se reproduisent plus.